

**RAPPORT AU PARLEMENT SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 5 AOÛT  
1991 RELATIVE A L'IMPORTATION, A L'EXPORTATION ET AU TRANSIT  
D'ARMES, DE MUNITIONS ET DE MATERIEL DEVANT SERVIR  
SPECIALEMENT A UN USAGE MILITAIRE ET A LA TECHNOLOGIE Y  
AFFERENTE  
DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010 AU 30 JUIN 2010**

INTRODUCTION

Ce rapport contient les chiffres et les données concernant les licences d'importation et d'exportation accordées par le SPF Economie en ce qui concerne les armes de l'armée et de la police, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Remarques préliminaires :

- la licence comprend l'autorisation d'importer ou d'exporter certaines marchandises, même si la transaction autorisée ne se réalise pas nécessairement;
- seules les licences d'exportation définitives et non les temporaires ont été pondérées dans les données chiffrées.

LICENCES ACCORDEES 1er semestre 2010

EXPORTATION

Destination	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	1	1.000.000
Royaume Uni	3	5.500.000
Danemark	1	250.000
Estonie	1	90.350
Jordanie (*)	3	32.194.000
TOTAL	9	39.034.350

IMPORTATION

Origine	Nombre de licences	Valeur en €
Allemagne	5	424.500
France	3	260.000
Autriche	1	500.000
Suisse	2	20.015.000
Turquie	1	1.000.000
Israël	3	1.200.000
TOTAL	15	23.399.500

Toutes les licences ont été demandées par l'armée belge.

(\*) Vente de 6 véhicules M113, de 9 avions de type F16 et le matériel de support.